



les Marronniers

Association de gestion du Restaurant Inter-administratif

2 Bis rue des marronniers

01000 Bourg-en-Bresse

Affaire suivie par : Céline LEROUX

Tél. : 04 74 45 62 74

Fax : 04 74 45 67 46

arim-bourg-en-bresse@hotmail.com

Bourg-en-Bresse, le 20 juin 2019

Procès verbal de l'assemblée générale du RIA du 7 juin 2019

Nombre d'adhérents : 1 237

Quorum : 62 adhérents

Étaient présents ou représentés : 102 adhérents.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare l'ouverture de l'assemblée générale à 13h40.

Mme Soldani introduit l'ordre du jour et présente les nouveaux membres du bureau et le contexte de mise en place du nouveau bureau. À la suite de la démission des anciens membres du bureau le 7 mars 2019 et consécutivement à l'absence de candidats lors du Conseil d'Administration (CA) du 18 mars 2019, un nouveau bureau de transition a été désigné par le président de la commission de surveillance, bureau confirmé dans ses fonctions par le CA du 30 avril 2019.

Mme Soldani rassure les usagers quant à l'absence de dysfonctionnement à la suite du renouvellement complet des membres du bureau.

En absence d'observations des personnes présentes, le 1^{er} point de l'ordre du jour est abordé : **le rapport d'activité et le bilan moral 2018 de l'ARIM.**

Est annexé au présent compte-rendu le rapport complet présenté par Mme Soldani.

Après un bref rappel historique sur la création du RIA et les administrations et entreprises y adhérant, l'attention des adhérents est attirée sur la baisse de fréquentation du restaurant : 268 rationnaires par jour en 2018 contre 272 en 2017. Cette baisse peut s'expliquer par de multiples facteurs : moins de retraités, baisse des effectifs de fonctionnaires, davantage de ponts en 2018, impact des zones de vacances et de la météo (beau temps : les gens vont en terrasse), modification dans l'attribution des tickets restaurants à La Poste, fin de la convention d'adhésion d'EDF, restauration plus proche pour les gendarmes, fin de chantier de la SNCF dans le secteur,... Il convient de rester vigilant et peut-être de pousser l'analyse si cette baisse se poursuit.

Certains adhérents indiquent qu'il serait peut-être opportun de chercher dès aujourd'hui de nouvelles structures adhérentes publiques ou privées.

Les résultats de l'enquête de satisfaction de mars 2018 sont présentés ; les adhérents sont globalement satisfaits des prestations du RIA et de la politique tarifaire (voir détails dans le compte-rendu annexé).

L'enquête Anti-Gasti réalisée par ALEC 01 en 2018 montre un gaspillage alimentaire raisonnable : 47grs de déchets par repas servi. Des actions correctives ont toutefois été préconisées, mais ne sont pas encore engagées.

En 2018, deux volontaires du CA, deux membres du personnel du RIA ont travaillé sur l'évolution du cahier des charges alimentaire. Les travaux ne sont pas allés au bout faute de temps mais aussi au vu de la complexité du sujet. À la suite du CA du 30 avril 2019, il est envisagé le recours à un prestataire extérieur ou un stagiaire du domaine.

Des travaux ont été réalisés en 2018 : mise en conformité des cuisines (isolation, électricité), mise en peinture de certains locaux (parfois juste bas de mur).

Un adhérent demande pourquoi des travaux sont nécessaires aussi peu de temps après la mise en service (mars 2015).

Il est indiqué que ce ne sont pas des travaux de réparation, mais des travaux non prévus initialement issus du retour d'expérience et en vue d'améliorer l'entretien des locaux.

Pour conclure le rapport d'activité, Mme Soldani indique le versement de primes aux salariés (en mai 2019) sur la base du travail de l'ancien bureau et la décision du CA du 30 avril 2019.

Il est ensuite procédé à la lecture du rapport de la commission de surveillance sur le compte de résultats 2018 (rapport joint en annexe).

Pour mémoire, la composition de la commission de surveillance est la suivante : 2 usagers + 2 membres représentant les administrations + président (administration coordinatrice : préfecture/SG).

M. BERTRAND présente le **rapport du commissaire aux comptes** : il certifie les comptes et rappelle que le contrôle est indépendant (respect de déontologie) et non exhaustif.

Mme PERNODET du bureau Secogest présente le **bilan financier 2018** (cf tableau en pièce jointe).

On peut relever les chiffres suivants :

- 604 247€ de recettes : baisse de l'activité sur 2018 (630 151€ en 2017),
- 149 233€ d'achats de matières premières,

- marge brut de 455 014€ soit 75 % et en progression (produits achetés à des tarifs corrects et bien maîtrisés (peu de perte)),
- 11 000 € : plus d'arrêts de travail et donc embauche d'intérimaires.

On note :

- des postes importants : gaz et électricité, maintenance et embauche d'intérimaires,
- des charges de personnel en progression car intégration des charges des intérimaires,
- des charges exceptionnelles : rupture conventionnelle d'un contrat, frais pour la machine de recharge des cartes,
- un résultat courant de 34 000€ (après intégration des primes) en baisse mais les comptes sont très sains, et le fonds de roulement correct.

Un adhérent souligne qu'il n'est pas normal d'avoir autant de bénéfices pour une association.

Le CA adhère à cette remarque, mais il y a un vrai problème de moyens humains pour avancer sur le sujet d'amélioration de la qualité des repas.

Il est souligné qu'il convient néanmoins de faire attention à la modulation des excédents : les équipements du RIA vont vieillir et il faudra garder de la réserve pour le renouvellement du matériel.

Les sommes initiales versées (153 000 € : capitaux propres) servent de base au fonds de roulement. Il est prématuré d'y toucher. La DGAFP conseille d'avoir 1^{er} trimestre des dépenses en fonds de roulement soit environ 130 000 €.

Pour mémoire, l'ARIM ne paye pas de loyer. Le résultat n'a rien d'exceptionnel de ce fait.

M. Thiry présente le **budget prévisionnel 2019** (cf tableaux et diagrammes en pièce jointe).

Il est basé sur une légère baisse de fréquentation, une légère hausse des charges de personnel (intégration du système de primes et des charges d'intérim) et une légère hausse des charges (augmentation du coût de gaz/électricité).

Pour terminer, Mme Soldani indique les projets prévus en 2019 :

- achat d'une friteuse supplémentaire pour le service du jeudi et lancement d'une étude thermo-aéraulique dans le local de plonge (température élevée en milieu humide),
- révision des contrats de travail du personnel (mise en conformité avec la convention collective),
- travail sur le cahier des charges alimentaires (plus de bio, circuits courts),
- recherche de nouvelles conventions d'adhésions,
- relance de l'enquête de satisfaction (à la rentrée).

Sont soumises à l'avis de l'assemblée générale les 4 résolutions suivantes :

1^{ère} RÉSOLUTION

Est soumis à l'approbation des membres de l'ARIM Les Marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2019, les termes du rapport d'activité et du rapport moral statuant sur l'activité de l'exercice du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 (3^{ème} année pleine).

ADOPTÉE AVEC 6 ABSTENTIONS

2^{ème} RÉSOLUTION

Est soumis à l'approbation des membres de l'ARIM Les Marronniers présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2019, les termes du rapport financier (bilan 2018 + prévisionnel 2019).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3^{ème} RÉSOLUTION

Les membres du Conseil d'Administration (CA) ont un mandat de 4 ans, les premiers sortants arrivent donc cette année 2019. Il s'agit de Mme Cécile POUILLAT, M. Jean-Noël BLANC et M. Jean-Luc DI BENEDETTO.

Ces trois personnes sont à nouveau candidates pour le CA.

Durant l'année écoulée, trois personnes ont par ailleurs démissionné et deux personnes ont muté. Mme Soldani demande s'il y a d'autres candidats au CA. Personne ne se manifeste.

Il est procédé au vote pour le renouvellement des mandats au CA de Mme Cécile POUILLAT, M. Jean-Noël BLANC et M. Jean-Luc DI BENEDETTO.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

En pièce jointe sera jointe la nouvelle composition du CA.

4^{ème} RÉSOLUTION

Les membres de la Commission de Surveillance (CS) ont un mandat de 4 ans. M. Frédéric SCHMITTER et M. Jérôme MALAMENEIDE ayant été élus en 2015, leur mandat respectif arrive à échéance.

Ces deux personnes sont à nouveau candidates pour la CS.

Il est procédé au vote pour le renouvellement des mandats à la CS de M. Frédéric SCHMITTER et M. Jérôme MALAMENEIDE.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Questions diverses :

Q : Quelles sont les administrations qui sont parties ?

R : EDF, gendarmes

Q : Quel est le nombre de salariés du RIA ?

R : 11 salariés mais tous ne sont pas à temps plein et il y a des arrêts de longue durée.

Q : Comment est calculé le prix du repas ?

R : Une participation au coût du repas est versée par la fonction publique et dépend de l'indice de l'agent.

Q : Est-il possible d'envisager un dispositif différent pour la machine à café ? Le coût s'élève à 0,90€, ce qui est disproportionné par rapport au prix du repas. Peut-on garder ce tarif, mais utiliser un café de meilleure qualité, ou mettre un carré de chocolat en complément du café ? Ou envisager une baisse du prix ?

R : Le bureau en prend note et va y réfléchir. La question de la fréquence de l'utilisation de la machine à café se pose.

Q : Les chaises peuvent-elles être remplacées, notamment sur les tables à 6 ?

R : Les tables et chaises sont récentes et ont été réalisées sur mesure et conçues par un architecte ; cela semble donc difficilement envisageable à brève échéance.

Q : Peut-on envisager une assiette estivale partielle ou à la carte ?

R : C'est à réfléchir, mais quelques problèmes pratiques risquent de se poser : nécessité de surface complémentaire en banque réfrigérée, configuration des lieux compliqué car non prévue initialement,...

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Soldani remercie l'ensemble des participants et clôture l'assemblée générale à 15h30.

La Présidente



Françoise SOLDANI

Le présent document et ses annexes sont disponibles sur le site internet de l'ARIM.